

•  
•  
•  
•  
•  
•

797 Giard  
Contrecoeur  
J0L 1C0  
450-587-5384  
yvesm@aei.ca

# Pavillon 330

## Réunion Annuelle des propriétaires du pavillon 330 20 février 2010 au condo 333

Condo 330	J. L. Dorais	Présent
Condo 331	J. Regoli	Présent
Condo 332	K. Pekari	Présent
Condo 333	Y. Martineau	Présent
Condo 334	Représenté par Y. Martineau	
Condo 335	I. Plante	Présent
Condo 336	M. et Mme Brakchi	Présent
Condo 337	B. Fontaine	Présent
Condo 338	C. Perron	Présent
Condo 339	Représenté par Y. Martineau	

Le quorum étant atteint la réunion a commencée vers 13:30

### Adoption d'un ordre du jour

### L'administrateur à fait rapport des travaux exécutés sur le site du Club Azur :

- Réfection du perron du condo 330
- Réparation mur extérieur du condo 336
- Agrandissement du stationnement
- Achat et installation de la remise
- Corvée de mai
- Enregistrement du Syndicat de la Copropriété

### Des décisions furent prises sur certains sujets :

- 1- Il est nécessaire de refaire le certificat de copropriété. Nous devons faire l'étude économique pour un certificat englobant tous les condos ou un seul pour les espaces communes en tenant compte des condos qui ont les leurs.

• • • • •

- 2- Puisque plusieurs condos ont déjà une assurance indépendante de l'assurance du pavillon pour leurs meubles, nous allons choisir l'assurance qui nous convient le mieux.
- 3- Suite à l'infiltration d'eau au plafond du condo 335 provenant probablement du condo 331, le propriétaire de celui-ci M. Regoli nous assure que son balcon sera libéré de la neige aussitôt que les tempêtes seront terminées et qu'il s'assurera que le balcon est complètement étanche quand la température s'y prêtera. Si l'infiltration n'est pas corrigée d'ici la corvée, une réunion spéciale sera tenue pour choisir une solution afin de corriger ce problème.
- 4- L'asphaltage de l'agrandissement du stationnement fait au printemps passé est remis à l'année prochaine.
- 5- L'agrandissement de la portion stationnement derrière la remise sera fait durant la corvée du printemps.
- 6- Le ramonage et l'inspection des cheminées par caméra sera fait au printemps.
- 7- Une corvée sera faite au printemps, probablement la fin de semaine après la fête des patriotes soit les 22 et 23 mai 2010. Les travaux à exécuter sont :
  - a. Agrandir l'arrière de la remise avec la grosse pierre récupérée sur notre stationnement
  - b. Recouvrir le stationnement non asphalté avec de la petite pierre.
  - c. Réaménager l'accès au condo du bas en relevant le sentier qui mène à la base de ciment de notre pavillon
  - d. Réparer le haut de l'escalier car le fibre de verre est brisé
  - e. Les trous dans la base de ciment de notre pavillon doivent être débouchés pour évacuer l'eau de pluie qui s'y accumule.
  - f. Remplacer les boîtes de bois des escaliers et réparer la fissure au haut de l'escalier.
  - g. Etc...
- 8- Une résolution fut adoptée : Nous reconnaissons qu'au 31 décembre 2009, un montant de \$8,101.96 est dû à M. Y. Martineau comme avance des travaux de 2009.
- 9- Une autre résolution fut aussi adoptée : Tous les condos sauf exceptions ont acquittés leur quote-part de la nouvelle remise. Seul les condos 336 qui doit \$842.67 et le 338 doit 1232.73
- 10- Trois hommes de services pourront se partager les tâches de l'ASCCA durant l'année. Il s'agit de Messieurs Claude Fournier Tél : 819 868-2892, Robert Genest Tél : 868-7216 et Serge Deslauriers Tél : 450 776-2719 ou (450) 539-3549). Ces trois personnes auront accès à la remise de l'ASCCA et auront également accès aux clefs des condos qui sont sous la garde de l'ASCCA. De plus un entrepreneur

28 février 2010

Page 3

général fut suggéré : M Dion Tél : 819 843-6408. Ils offrent leurs services pour tous travaux au Club Azur.

11- Une discussion eu lieu au sujet des divers ventilateurs ou hottes de poêle fut amener et il fut dit que ces appareils relevait du propriétaire du condo.

**L'administrateur a été réélu pour une autre période d'un an.**

**La levée de l'assemblée eu lieu vers 16:30**

Salutations

Votre administrateur

Yves Martineau